

|   |
|---|
| <p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE</b><br/><b>DU VENDREDI 27 JUILLET 2012</b><br/><b>SIEGE SOCIAL CASINO RESTAURATION</b></p> |
|---|

Pour ce CCE extraordinaire qui fait suite à l'annonce du passage en LGF de 5 sites et à la demande de la CFDT, nous nous retrouvons à 15 membres, CFDT=2, CGT=5, FO=5, UNSA=3, CFTC=0, CGC=0, Autonomes=0, sur les 40 membres habituels, et 10 membres pour le vote.

La délégation de la DRH se compose de 2 personnes : Mme OULMI et Mme SOULARD secrétaire administrative.

**L'ordre du jour est le suivant**

**1-Information et Consultation sur la mise en Location Gérance des Cafétérias de :**

- MOUANS SARTHOUX
- SALON DE PROVENCE
- CAEN COTE DE NACRE
- FIRMINY
- OYONNAX

La DRH nous propose de passer aux votes.

La CFDT intervient et souhaite aborder trois points avant les votes :

1/ Mme OULMI remplace M. CHALUS pour la présidence de ce CCE, la CFDT lui pose la question de la Délégation de Pouvoir pour présider ce CCE ?

Mme OULMI nous répond qu'elle a une délégation de pouvoir.

La CFDT lui demande sa délégation ?

Mme OULMI nous répond quelle peut aller la chercher ?

Sauf que jusqu'à la fin du CCE et malgré la suspension demandée et le renouvellement de notre demande, la DRH n'a jamais produit le document ??????

2/ Ce point fait suite à l'annonce faite de M. RIZZO sur la problématique des Cafétérias qui sont dans le « Flop 30 » et pour lesquelles il va falloir trouver une solution ?

Pour la CFDT cela sous-entend l'externalisation de ces 30 établissements, nous sommes surpris de ne pas trouver ces 5 sites parmi le « Flop 30 » ?

La DRH nous répond que les sites rentrant dans le projet de passage en LGF sont des sites pour lesquels le devenir peut encore être sauvé par le choix du passage en LGF, contrairement au « flop 30 » qui sont des sites trop fortement en perte d'activités et de résultats.

La CFDT répond à la DRH : Est ce à dire que pour ces 30 sites la finalité sera la fermeture ?

La DRH nous répond que ce n'est pas ce qu'elle a dit.

Nous répondons que pour la CFDT, soit ils restent en intégrés, soit ils passent en LGF, si aucune de ces solutions vient s'appliquer cela veut clairement dire que ces 30 établissements seront à plus ou

moins long terme fermés purement et simplement ? Plutôt à court terme au regard de la situation de l'entreprise.

La DRH renouvelle sa réponse précédente : ce n'est pas ce que l'on a dit.

Pour la CFDT il n'y a pas d'autres attentes pour ces 30 sites puisqu'il n'y a pas d'investissement et il n'y en aura pas pour ces 30 sites, nous maintenons notre interprétation et le devenir des 30 sites qui sera la fermeture puisque il n'y a aucun projet de développement pour la société.

3/ Ce point concerne le document produit pour le site de la Cafétéria d'OYONNAX.

La CFDT fait remarquer que contrairement à ce qui est noté page 3 du document il ne s'agit pas de la Cafétéria Caen Cote de Nacre, mais bien de la Cafétéria d'Oyonnax.

Idem à la page 5 la cafétéria est bien située au sein de la galerie marchande d'un Géant Casino, non pas d'un Carrefour comme notifié dans le document.

Idem à la page 6 où le locataire gérant reprendra le personnel de la cafétéria d'Oyonnax et non pas de la cafétéria de Caen Cote de nacre.

Cette intervention pour remonter le traitement un peu cavalier de la Cafétéria d'Oyonnax, ce qui dénote d'un traitement industriel de nos établissements.

La DRH nous répond que tout cela reste des « coquilles » mais qu'il s'agit bien de la Cafétéria d'Oyonnax et que cela ne modifie pas la procédure.

Pour la CFDT nous faisons état de la même erreur lors de la présentation au CSE du projet, site sur une galerie d'un Carrefour, nous nous interrogeons sur la gestion du site si même l'employeur sur le site ne s'est pas rendu compte qu'il était sur un site GEANT CASINO ?????? Ce qui explique le passage en LGF ?

Concernant le projet global il en va de la responsabilité de l'entreprise, il est vrai que la vision à long terme, au moins sur 3 ans, la GPEC nous est un peu inconnue, de plus il n'y a aucune annonce de développement, à ce jour les investissements sont stoppés, c'est un choix de l'actionnaire, nous aurons beau alerter sur la situation très critique de l'entreprise lors des CCE successifs, du Comité de Groupe, la situation reste figée à ce jour ?

### **Nous passons au vote**

Il y aura un vote pour chaque site, pas de vote global, contrairement à l'information et la consultation que la DRH propose en 1 fois ?

**10 votants** : vote pour le projet de passage en LGF.

- MOUANS SARTHOUX : Favorable: 0, Défavorable : 6 (4 FO, 2 UNSA), Abstention : 0, Ne participe pas au vote : 4 (2 CFDT, 2 CGT).
- SALON DE PROVENCE : Favorable: 0, Défavorable : 6 (4 FO, 2 UNSA), Abstention : 0, Ne participe pas au vote : 4 (2 CFDT, 2 CGT).
- CAEN COTE DE NACRE : Favorable: 0, Défavorable : 6 (4 FO, 2 UNSA), Abstention : 0, Ne participe pas au vote : 4 (2 CFDT, 2 CGT).
- FIRMINY: Favorable: 0, Défavorable : 6 (4 FO, 2 UNSA), Abstention : 0, Ne participe pas au vote : 4 (2 CFDT, 2 CGT).
- OYONNAX : Favorable: 0, Défavorable : 6 (4 FO, 2 UNSA), Abstention : 0, Ne participe pas au vote : 4 (2 CFDT, 2 CGT).

Suite aux votes, les organisations Syndicales font chacune une déclaration qui sera jointe au Procès Verbal.

Fin du CCE 12H15.

**Jacques SOLER**  
**DSC CFDT Casino Cafétéria**